

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 14 (1938-1939)

Heft: 7

Nachruf: Un grand chef qui disparaît : colonel divisionnaire Roger de Diesbach

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il importe néanmoins d'arrêter l'organisation en temps de paix déjà. Un système improvisé au dernier moment ne répondrait pas aux exigences. Les besoins de l'économie en temps de guerre sont expressément réservés dans le projet.

Il est nécessaire d'introduire dans les services complémentaires une spécialisation beaucoup plus poussée que jusqu'ici. Chaque homme doit connaître son incorporation. Certaines catégories seront organisées en unités et détachements encadrés; une partie de ces unités et détachements se rassembleront immédiatement à la mobilisation de guerre et devront être dès cet instant prêts à fonctionner. Ces formations devront donc être instruites et entraînées à l'avance. Force sera donc d'appeler une partie de ces hommes des services complémentaires à des cours d'instruction en temps de paix. La durée de ces cours sera, cela va de soi, limitée au strict nécessaire. Mais il n'est pas possible de fixer cette durée dans la loi, car elle variera selon les catégories et les circonstances. La durée des cours doit être fixée par l'Assemblée fédérale. Ces cours seront considérés, à tous égards, comme un service militaire.

Les dispositions relatives au retrait de l'armement et de l'équipement personnels doivent en outre être adaptées à l'existence des services complémentaires armés. Il faut aussi prévoir l'inspection obligatoire pour les hommes du service complémentaire qui doivent entrer au service avec leur armement et leur équipement militaires. Les articles 93 et 99 de l'organisation militaire doivent être modifiés en conséquence. La prolongation des obligations militaires jusqu'à 60 ans ne produirait tous ses effets que dans 12 ans, lorsque la première classe d'âge qui aura passé du landsturm dans les services complémentaires, aura atteint sa 60^e année. Les résultats complets de la réorganisation du service complémentaire ne seraient obtenus que dans 40 ans.

Le Conseil fédéral a la conviction que nous obtiendrons en ce moment suffisamment de volontaires pour porter à un chiffre provisoirement assez fort les effectifs du service complémentaire, et que l'on peut renoncer à astreindre à nouveau aux obligations militaires les hommes qui ont été libérés à leur sortie du landsturm.

Un grand chef qui disparaît

Colonel divisionnaire Roger de Diesbach †

La disparition soudaine, à l'âge de 62 ans, de l'ancien commandant de la 2^e division, a causé une vive émotion dans toute la Suisse et notamment en Roman-die, où il était connu et apprécié hautement.

Fils de Louis de Diesbach, conseiller national, il appartenait à une vieille famille aristocratique qui donna des chefs à plusieurs régiments du service étranger dans les siècles derniers. Il avait hérité du reste des traditions de ses ancêtres et l'on sentait passer en lui, lorsqu'il parlait ou écrivait, le souffle héroïque des de Diesbach à l'âme généreuse et au patriotisme élevé.

Il fit ses études de droit à l'Université de Fribourg où il conquist son grade de docteur. Mais de bonne heure, obéissant à un sentiment qui le poussait impérieusement vers l'armée, il abandonna la jurisprudence pour se consacrer à la carrière militaire où il conquist brillamment les plus hauts grades.

Il fut lieutenant de cavalerie en 1896 et passa à l'état-major général comme capitaine de 1906 à 1912. En qualité de major, il commanda successivement le groupe de dragons 1, puis les bataillons d'infanterie fribourgeois 16 et 17.

En 1917, en pleine guerre, il passe lieutenant-colonel et commande le régiment 7. Durant les tragiques journées de novembre 1918, il eut, avec les régiments fribourgeois et avec ceux d'autres cantons, la périlleuse mission de faire régner l'ordre dans la ville de Berne, où les grévistes tentaient de renverser le gouvernement. Là encore, on apprécia son calme, sa fermeté et la dignité des troupes qu'il commandait.

C'est en 1923 qu'il prit le commandement de la brigade 4, composée des troupes neuchâteloises et fribourgeoises. C'est à lui qu'on doit, après les essais qu'il fit en 1929, certaines dispositions tactiques, basées sur l'utilisation de petites divisions (patrouilles de chasse) judicieusement disposées sur le terrain, chargées de harceler et d'inquiéter l'ennemi.

Enfin, il prit le commandement de la 2^e division qui fut le couronnement d'une carrière utile à l'armée et au pays.

Soit dans les milieux militaires, soit dans la vie civile, le défunt laisse le souvenir d'un parfait gentleman doublé d'un grand soldat. Il était certainement l'aristocrate racé aux belles manières, à l'esprit fin; mais, il savait parler à l'humble soldat comme au chef avec la même bonhomie et le même sentiment d'égalité et de bienveillance.

En lui, la Suisse et l'armée viennent de perdre un de leurs meilleurs officiers et un citoyen dévoué à la chose publique.

Petites nouvelles

Le contingent des recrues à instruire l'année prochaine sur la base des opérations de recrutement est estimé à 21,580 hommes. Ce nombre est inférieur de 430 au chiffre prévu dans le budget. La réduction affecte notamment l'infanterie et les troupes légères motorisées. Les dépenses totales pour l'instruction des recrues sont budgétées à 11,6 millions de francs en chiffre rond. Si elles sont plus élevées que les années précédentes, malgré la diminution du nombre des recrues, cela tient à l'instruction des recrues d'aviation, qui nécessite une plus grande dotation en munition et en véhicules à moteur.

Pour les différentes armes, les contingents suivants de recrues sont prévus: infanterie 10,970, troupes légères 1465, artillerie (avec train et convoyeurs) 4835, aviation et défense contre avions 780, génie 1245, service de santé (avec train) 1150, subsistances 450 et transports automobiles 685.

★

La seconde et dernière école de recrues de l'année des troupes de défense contre-avions, qui a pris fin au début de novembre, était dotée notamment d'une btr. de canons Schneider de 7,5 cm, d'une btr. de canons automatiques de 37 mm de la Fabrique fédérale d'armes et d'une btr. de canons automatiques de 20 mm du modèle Oerlikon. L'attribution définitive de ces matériels n'est pas encore faite et l'on commence à désespérer vraiment de connaître jamais le choix qui sera fait entre les diverses pièces à l'essai depuis tantôt deux ans.

★

Dans une séance du Conseil national, le chef du Département militaire fédéral a donné des précisions quant à l'achat des avions étrangers ultra-rapides, appelés à suppléer au manque de vitesse de nos machines de chasse actuelles. Il est probable que d'ici l'automne prochain, ce programme sera entièrement réalisé. Il n'a pas manqué de souligner et approuver les efforts tentés en faveur d'une industrie nationale d'aviation.

★

Comme on le sait, le Conseil fédéral se montre toujours opposé à la nomination d'un général en temps de paix. Le «Soldat Suisse» qui s'est exprimé à deux reprises sur cette question, est toujours de l'avis que le chef d'état-major général est le seul officier supérieur qualifié pour prendre le commandement en chef de l'armée, au moment opportun, avec le maximum de préparation à cette lourde tâche.

★

Cet automne, il y a eu exactement 25 ans que, pour la première fois, des aviateurs ont pris part officiellement aux ma-